
Lettre du citoyen Chaussier, vicaire de Dijon, par laquelle il renonce à son état et à sa pension, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Chaussier, vicaire de Dijon, par laquelle il renonce à son état et à sa pension, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 429;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40737_t1_0429_0000_12;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40737_t1_0429_0000_12)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

désiste et déporte du bénéfice de ladite pension pour l'avenir.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (1).

Les administrateurs du district de Dijon félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et invitent la Montagne à ne pas abandonner à des pilotes novices le gouvernail qu'elle a su diriger d'une main ferme; ils annoncent l'envoi de plus de 1,600 marcs d'argenterie provenant des églises et des émigrés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse des administrateurs et employés dans l'administration du district de Dijon (3).

Les citoyens administrateurs et employés dans l'administration du district de Dijon, à la Convention nationale.

« Législateurs.

« Envoyés pour fonder la République, vous vous êtes élevés à la hauteur de votre mission; vous avez connu les droits et la puissance d'une grande nation, et vous avez su les faire valoir. Aucun danger, aucun obstacle n'arrêtent votre marche rapide; les entraves se reproduisaient sans cesse jusque dans votre sein, et vous avez su vous en délivrer; le feu de la guerre civile menaçait de tout consumer, vous avez étouffé cette flamme dévorante; vous avez dit à la Vendée : disparaissez, et la Vendée n'est plus.

« Lyon, cette ville superbe, habituée à rendre nos cités tributaires de sa suprématie mercantile, s'est livrée aux perfides conseils de l'orgueil et de l'intérêt privé, elle a méconnu la voix de la patrie, et Lyon est rayée du nombre des cités.

« Vous avez fait un grand pas pour assurer le règne de la liberté et de l'égalité en faisant tomber les têtes des tyrans et de tous les conspirateurs; vous avez donné un grand exemple de courage en retranchant de votre sein tous les membres gangrenés.

« Restez, Montagne inébranlable, vainement battue par les flois conjurés d'ennemis intérieurs, auxiliaires des tyrans coalisés; les traitres comprimés par vos mesures énergiques ne sont pas anéantis, les vagues mugissent encore, n'abandonnez pas à des pilotes novices le gouvernail que vous avez su diriger d'une main ferme au milieu des orages, si les murmures des envieux retentissent à vos oreilles, le jugement équitable de la postérité vous dédommagera des peines et travaux endurés pour elle.

« A Dijon, ce 8 brumaire, an II de la République française une, indivisible et démocratique. »

(Suivent 31 signatures.)

Bernard Chaussier, vicaire épiscopal de Dijon, renonce à son état et à sa pension (1).

Suit la lettre de Bernard Chaussier (2).

Bernard Chaussier, à la Convention nationale.

« Dijon, 23 brumaire, l'an II de l'ère républicaine.

« Républicains de la Montagne,

« En 1789, indigné de la conduite du ci-devant évêque Merenville, ex-constituant, je lui renvoyai avec mépris ses lettres d'archi-prêtrise et ses vaisseaux d'onctions.

« J'ai voté à la commune, il y a plusieurs mois, pour la suppression des conseils épiscopaux. L'adresse vous a été envoyée.

« Depuis près d'un mois j'ai cessé les fonctions de desservant à la cathédrale, et j'ai renoncé, et renonce au traitement décrété en dernier lieu, en faveur des ex-vicaires épiscopaux.

« Aujourd'hui j'envoie à la Convention mes lettres de prêtrise, de prise de possession de la cure de Francheville, de nomination à la place de vicaire de la cathédrale, et à la desserte de Corcelle-les-Citeaux.

« Dégagé ainsi de toute autre entrave religieuse, ma religion est la volonté nationale; l'exercice de mon culte, la pratique de l'égalité et de la liberté; mes prières, un vœu ardent pour la prospérité de la République.

« Quant au traitement que je percevais, je crois l'avoir mérité en prodiguant, très gratuitement d'ailleurs, à mes ci-devant paroissiens, le fruit de mes études en l'art de guérir.

« Bernard CHAUSSIER. »

Le citoyen Durand, prêtre, renonce à son état, et fait don à la nation de son traitement et des arrérages échus depuis 1792.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du citoyen Durand (4).

« Législateurs,

« Dans un moment où tous les francs républicains s'empressent de faire leur offrande à la patrie en danger, je supplie la Convention nationale d'accepter mon renoncement pur, simple, entier et pour toujours au traitement annuel de 1596 livres 15 sols 10 deniers, fixé à mon profit par un arrêté définitif au département d'Eure-et-Loir, en date du 26 juillet 1792, et réduit, au mois de septembre suivant, à mille livres, par un décret général de la Convention; duquel traitement j'affirme n'avoir rien touché depuis le 15 mai 1792, comme il est aisé de voir par les pièces ci-jointes que je fais remettre à la barre de la Convention.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 302.

(2) Archives nationales, carton C 278, dossier 743.

D'après le Journal des Débats et des Décrets (brumaire an II, n° 426, p. 380), cette lettre fut lue à la Convention par Guyton-Morveau.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 302.

(4) Archives nationales, carton C 278, dossier 743.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 302.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 302.

(3) Archives nationales, carton C 278, dossier 743. D'après le Journal des Débats et des Décrets (brumaire an II, n° 426, p. 380), cette lettre fut lue à la Convention par Guyton-Morveau.